

Formulaire d'inscription à une formation **Agri-Formation 29**

Cette formation bénéficie du financement suivant :



« AAI – GRH Prévenir et évaluer les risques professionnels sur mon exploitation »



Le mardi 17 Février 2015
Chambre d'Agriculture Saint Pol de Léon
Kergompez – 29250 SAINT POL DE LEON
de 9h30 à 17h30 (durée : 7h00)

Responsable de Stage : Anne-Elise MANIAVAL
CONTACT : 02 98 64 02 20 (choix2)

M. Mme Mlle.....
(Rayez les mentions inutiles)

Prénom :

Nom de jeune fille

Né(e) le : à : Département :

Adresse

Code Postal : Ville :

Tél. Port. Fax. Email

N° de SIRET de l'entreprise.....
(Important pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt à la formation)

Merci de cocher la case correspondante : Agriculteur Conjoint Aide Familial
 Salarié agricole Autres (retraité)

Je suis : Contributeur VIVEA (j'ai un statut de chef d'exploitation)
 Contributeur FAFSEA (j'ai un statut de salarié)

TARIFS

- **Pour les stagiaires adhérents à la FDSEA éligibles à VIVEA** le tarif à régler d'avance est de **165 € TTC à l'ordre de la FDSEA** comprenant l'ouverture d'un compte et l'abonnement à SYSTERA* pour 2015, le classeur HSCT et le repas.
- **Pour les stagiaires adhérents à la FDSEA et non éligibles à VIVEA** (avec un statut de non exploitant ou salarié, exploitant pas à jour de leurs cotisations etc.), le tarif à régler d'avance est de **245 € TTC à l'ordre d'Agri-Formation 29** (relatif aux frais de formation), et **165 € TTC à l'ordre de la FDSEA** comprenant l'abonnement à SYSTERA* pour 2015, le classeur HSCT et le repas. Vous pouvez établir un dossier individuel de prise en charge auprès du FAFSEA (02 23 25 22 22 ou bretagne@fafsea.com), avec l'aide d'Agri-Formation 29 : contactez-nous pour plus de renseignements.
- **Pour les non adhérents à la FDSEA**, au-delà de la prise en charge de la formation par VIVEA ou le FAFSEA, un compte provisoire SYSTERA sera mis votre à disposition pour les exercices pratiques lors de la formation. **Pour connaître le coût de la formation merci de contacter Agri-Formation 29.**

* L'abonnement SYSTERA 2015, 100€ HT pour l'année d'ouverture, et le suivi 50€ HT les années suivantes, sont conditionnés à l'adhésion à la FDSEA.

Ci-joint mon règlement pour un montant de correspondant à :

- Stagiaire éligible adhérent FDSEA : 165 € = 165 € à l'ordre de FDSEA 29
- Stagiaire non éligible adhérent FDSEA : 165 € + 245 € = 165 € à l'ordre de FDSEA 29
+ 245 € à l'ordre d'Agri-Formation 29

Conditions générales de services

OBLIGATIONS D'AGRI-FORMATION 29

- L'organisme de formation s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation, l'organisme de formation s'engage à prévenir le stagiaire au moins 2 jours ouvrés avant la date prévue de formation.
- Envoyer une attestation de formation à l'issue de la formation.
- Donner une réponse écrite dans un délai de 15 jours ouvrés en cas de réclamation.
- La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum et maximum de stagiaires indiqués dans le programme.
- La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).

MES OBLIGATIONS

- L'inscription est ferme et définitive et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement conforme à l'OF, dans le délai imparti.
- Je m'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle je me suis inscrit(e).
- En cas d'annulation non prévenue de ma part, mon règlement sera encaissé.
- J'atteste être à jour de mes cotisations VIVEA (c'est-à-dire à jour de mes cotisations MSA). Dans le cas contraire je m'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de la participation à la formation.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce bulletin d'inscription

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de services

Fait à :

Le :

SIGNATURE